

Vaccination de masse contre la Covid 19 dans les EHPADs : attention à l'effet « ping-pong »



La vaccination avec le vaccin Pfizer-Biontech a débuté le 8 décembre au Royaume Uni et ce sera vraisemblablement le cas en France dans quelques semaines. Dans cette Tribune, le Pr Dominique Baudon nous met en garde contre les effets médiatiques négatifs qu'auront l'émergence de cas chez des sujets vaccinés et surtout de pathologies graves (non directement liées au vaccin) dans les suites de la vaccination en raison de l'âge très élevé et des comorbidités des résidents en EHPAD.

Une action de santé qui se veut positive (ping) peut entraîner une réaction négative de la part de la population (pong) ; c'est ce que j'appelle « *l'effet ping-pong* ».

Les résidents et personnels des EHPADs feront partie des premiers à être vaccinés contre la Covid-19. Il s'agira d'une vaccination de masse, puisque dans un EHPAD, toutes les personnes seront vaccinées en un ou deux jours.

Les taux d'efficacité des vaccins, selon les laboratoires producteurs et selon les types de vaccins, varient de 60 à 95 %.

Ainsi de 5 à 40 % des sujets vaccinés ne seront pas protégés. Il pourra par ailleurs y avoir des cas de Covid19, au cours de la première semaine après la vaccination, le temps d'acquérir l'immunité protectrice, puis les jours et semaines suivantes chez les 5 à 40 % de personnes vaccinées mais non protégées. Ces personnes si elles ne sont pas bien informées, pourraient parler « *d'échec de la vaccination* » avec une amplification médiatique. C'est là le premier effet ping pong. « *Je suis vacciné (ping), la vaccination ne marche pas (pong).* »

Bien sûr la vaccination n'aura pas d'impact sur les autres maladies susceptibles de survenir chez les résidents, souvent atteints de co-morbidités. Il y aura malheureusement des décès sans aucune relation avec la Covid 19. Et nous avons là le deuxième effet ping pong. Attribuer à la vaccination (ping) les pathologies et les éventuels décès (pong).

Souvenons-nous de la campagne de vaccination contre l'hépatite B

Cet effet a déjà été observé lors de la vaccination de masse contre l'Hépatite B réalisée en France en 1994.

Rappelons les faits :

En 1993, l'Organisation mondiale de la santé recommande la vaccination universelle contre l'hépatite B. En décembre de la même année, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France recommande cette vaccination en France pour les nourrissons, avec un rattrapage pour les adolescents âgés de 11 à 17 ans et pour les personnes à risques. Il s'agissait donc d'une vaccination de masse qui a été réalisée lors de la rentrée 1994.

L'information sur la vaccination avait été délivrée dans la précipitation aux médecins, au public et aux médias, avec une certaine dramatisation. Le résultat fut un dépassement de la cible et la vaccination de nombreux adultes, aboutissant à près d'un tiers de la population française vaccinée. Dans les suites a surgi dans les médias une violente polémique sur la vaccination contre l'hépatite B, accusée de déclencher des cas de sclérose en plaques. Depuis, de nombreuses études scientifiques ont montré l'absence de corrélation entre cette vaccination et la maladie ; en particulier en France il a été démontré que le nombre de cas de sclérose en plaques n'avait pas augmenté par rapport à ce qui était attendu.

Mais le mal était fait ; cela a entraîné la décision gouvernementale de suspendre la vaccination contre l'hépatite B. S'en est suivie une réticence accrue de la population à toutes les vaccinations et cela pendant plusieurs années. Heureusement la vaccination contre l'hépatite B a été réintroduite dans le calendrier vaccinal français en 1996.

Informez sur les limites de cette vaccination

Ainsi, pour éviter ces effets ping pong et établir la confiance en la vaccination contre la Covid 19, il faut une implication claire des autorités de la santé justifiant la stratégie vaccinale, une concertation entre les différents partenaires impliqués, une explication de la stratégie vaccinale, une validation scientifique des informations délivrées par les médias.

Il faut en particulier informer les bénéficiaires des limites de cette vaccination (son efficacité réelle) et leurs demander d'être prudent dans l'interprétation des éventuelles pathologies pouvant survenir après la vaccination. Il faut aussi informer la population de la mise en place d'un système de surveillance fiable de l'apparition des éventuels effets secondaires (Phase de pharmacovigilance), qui, s'ils étaient avérés et graves, entraîneraient l'arrêt de la vaccination.

Pr Dominique Baudon, Professeur du Val-De-Grâce